

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DELIBERAT°
9	11	9

Date de convocation 23 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION 37.2022

OBJET :

Dépigeonnage

**Le 30 septembre 2022
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, MRS GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mme DELEZAIVE Renée et Mr CLEMENÇON Christian

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de maîtriser la population de pigeons afin de lutter contre leur invasion. De plus en plus de bâtiments sont détériorés et la cour de l'école souillée par les pigeons.

Sur demande de la commune, l'entreprise DOVE BUSTERS, spécialisée dans ce type d'intervention, a proposé un devis.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise DOVE BUSTERS d'un montant de 1 100€ HT, 1 320€ HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.


Le Maire